



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 Avril 2021

MAIRIE DE TROMBORN

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Date de convocation

30 mars 2021

Date d'affichage

13 avril 2021

*L'an deux mil vingt-et-un, le neuf avril à vingt heures trente minutes,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la
présidence de Monsieur CONTELLY Gabriel, Maire.*

Présents : **CONTELLY** Gabriel, **JUNGER** Jean Michel, **SCHNEIDER** Serge, **DOMINELLI** Maurice, **KIEFFER** Norbert, **KUJACZINSKI** Florian, **MARSAL** Sabrina, **MESENBOURG** Audrey, , **GAUER** Jean Paul, **LEMOUSSU** Éric

Absents : **TRZMIEL** Mathieu (Absent excusé – procuration à KIEFFER Norbert)

Mme MESENBOURG Audrey a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Approbation du dernier conseil municipal

Séance du 19 mars 2021 : Le Maire donne lecture du compte rendu de séance en date du 19 mars 2021. Le Conseil municipal approuve ce compte-rendu à l'unanimité.

20-DCM-2021 : Affectation du Résultat

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2020, constate que ce compte laisse apparaître les résultats suivants :

- Section de fonctionnement : **excédent de 266 601,30 €**

- Section d'investissement : **excédent de 9 602,61 €**

Soit un excédent total de clôture de 276 203,91 €

Précise que les restes à réaliser présentent un **déficit de 137 500 €** (dépenses : 137 500 € corrigé des recettes : 0 €)

Ces résultats engendrent un **besoin de financement de 127 897,39 €**

Le Conseil Municipal **décide** d'affecter ces résultats de la manière suivante :

- Ligne 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) : 127 897,39€

- Ligne 002 Recettes (résultat de fonctionnement reporté) : 138 703,91 €

- Ligne 001 Recettes (résultat d'investissement reporté) : 9 602,61 €

Nombre de votants : 11 (dont 1 procuration)

Pour : 11 (dont 1 procuration)

Contre : 0

Abstention : 0

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 Avril 2021

21-DCM-2021 : Taxes locales

Le Maire expose à l'assemblée le nouveau dispositif mis en place pour le calcul des taxes locales. En effet, la suppression de la taxe d'habitation entraîne un reversement par le Département. Les taxes foncières ont été réévaluées pour se fondre dans les taux départementaux dans les recettes communales. Il présente l'état 1259 émanant de la Trésorerie qui récapitule l'ensemble des taxes communales de la manière suivante :

- Taxe foncière bâti **20,60%** (fusion de la taxe communale et de la taxe départementale)
- Taxe foncière non bâti **35.31%**

Le produit de référence attendu des taxes à taux voté est de 55.154 €.

A ce produit il convient

- d'ajouter les autres taxes (422 €) ainsi que les allocations compensatrices (1135 €)
 - de retirer la contribution FNGIR (- 21.472 €) ainsi que l'application du coefficient correcteur (- 12.287 €)

Il résulte de ces ajustements le montant total prévisionnel 2021 de **23.252 €** au titre de la fiscalité directe locale

Après délibération, le Conseil municipal,

DECIDE

- **Vote** pour le maintien en 2021 des taux de taxes 2020
- **Approuve** cette proposition à l'unanimité

Nombre de votants : 11 (dont 1 procuration) Pour : 11 (dont 1 procuration) Contre : 0 Abstention : 0

22-DCM-2021 : Budget primitif 2021

M. Serge SCHNEIDER, Adjoint au Maire détaille à l'assemblée les chiffres du Budget Primitif de l'exercice 2021, chapitre par chapitre, tels qu'ils ont été élaborés avec la commission du budget et après vérification auprès de la Direction des Finances.

Après délibération, le Conseil Municipal

DECIDE

• **Vote** le budget primitif de l'exercice 2021, par chapitre, qui s'équilibre en Recettes et en Dépenses à la somme de

- **373 726,91 €** pour la section de fonctionnement
- **333 531,00 €** pour la section d'investissement

Nombre de votants : 11 (dont 1 procuration) Pour : 11 (dont 1 procuration) Contre : 0 Abstention : 0

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 Avril 2021

23-DCM-2021 : Projet isolation de la Mairie et toiture

Le Maire propose à l'assemblée un nouveau projet d'isolation extérieure de la Mairie. Il serait intéressant de pouvoir bénéficier des aides de l'état concernant la rénovation énergétique et thermique des bâtiments publics prévues pour 2021. Il présente les devis des entreprises :

- Ayrikan Façade qui comprend l'isolation extérieure du bâtiment, la pose de nouvelles tablettes de fenêtres et le crêpi pour un montant de 60 234,00 € HT.
- Elegance Façade qui comprend l'isolation extérieure du bâtiment et le crêpi pour un montant de 42 645 € HT.

Après analyse des deux offres, le Maire précise que l'entreprise Elegance Façade présente un devis incomplet. Les demandes de prestations de la Commune ne pourront pas être entièrement remplies et il est précisé que la méthode utilisée pour la pose d'isolation n'est pas adaptée aux besoins. L'entreprise Ayrikan, forte de son savoir-faire, répond intégralement au besoin de la Commune.

Au vu des travaux importants prévus pour le bâtiment Mairie, le Maire propose de fusionner le projet de réfection et isolation de la toiture, accepté par délibération n° 07-DCM-2021 en date du 22 janvier 2021, avec celui-ci-dessus présenté. Cette fusion permettrait de demander des subventions pour les deux opérations et permettre ainsi leur réalisation.

Il propose de désigner l'entreprise Ayrikan pour l'isolation thermique.

Le coût global du nouveau projet serait de 60 234€ HT (façade) ajouté de 38 172,10 e HT (toiture) soit 98 406,10 € HT.

Pour finaliser ce projet, le Maire propose le plan de financement suivant :

- DSIL :	60 %	59 043,66 €
- AMBITION Moselle	20%	19 681,22 €
- Fonds Propres	20%	19 681,22 €

La demande de subvention AMBITION pourra être remplacée par une demande auprès de CLIMAXION qui semble être plus adaptée à la situation.

Après délibération, le Conseil Municipal

DECIDE

- **Accepte** le projet d'isolation extérieur de la Mairie
- **Accepte** le devis présenté par l'entreprise Ayrikan Façade pour un montant HT de 60 234,00 €
- **Demande** au maire de fusionner ce projet avec celui de réfection de la toiture précédemment validé
- **Valide** le projet global, toiture et façade à 98 406,10 € HT
- **Valide** le plan de financement proposé par le Maire
- **Demande** au Maire de procéder à toutes les demandes de subvention nécessaires à la réussite du projet
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents s'y afférents
- **Prévoit** les crédits nécessaires au budget 2021.

Nombre de votants : 11 (dont 1 procuration)

Pour : 11 (dont 1 procuration)

Contre : 0

Abstention : 0